



**AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS**  
**En vue d'une occupation temporaire du domaine public SOLEILS D'HIVER 2025**  
**GRANDE ROUE DE NOEL**

**Objet :**

Appel à projet concernant l'occupation d'un emplacement dédié à une grande roue, situé en centre-ville d'Angers, en vue de l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public durant la manifestation Soleils d'Hiver 2024, en application de l'article L2111-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

**Caractéristiques principales :**

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'une grande roue au jardin du Mail, à l'occasion de la manifestation Soleils d'Hiver 2025.

Cette occupation devra se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours. **Il appartient au pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé.**

La mise à disposition du site est fixée à compter du lundi 10 novembre 2025 (montage de la grande roue), jusqu'au lundi 12 janvier 2026 (démontage de la grande roue).

**L'exploitation commerciale se fera du lundi 1er décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026, avec une ouverture exceptionnelle le samedi 29 novembre 2025 après-midi (arrivée du Père Noël).**

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur, soit **0,20 € le m<sup>2</sup> par jour d'exploitation commerciale** de la grande roue.

Un terrain dédié au stationnement des caravanes sera mis à disposition par la Ville d'Angers. L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur.

Pour des motifs liés à des contraintes de portance ou à des travaux présentant un caractère d'urgence, la Ville se réserve le droit, dans un délai de prévenance de 1 mois, d'annuler l'installation de la Grande Roue.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation de la grande roue, les petits aménagements et décoration intérieure et extérieure sont à la charge de l'occupant.

**Date limite de réception des candidatures : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

**Dossier à remettre par les candidats :**

1. Présentation du ou des gérants candidats :
  - Extrait K bis de moins de 3 mois
  - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
  - Justificatif d'identité du demandeur
  - Contrat des employés le cas échéant
  - Immatriculation du véhicule d'habitation utilisé
  - Contrôle technique de l'attraction
  - Fiche des besoins spécifiques (électricité)
  
2. Références du candidat sur des prestations comparables (festivals, marchés, événements, ...)

3. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, profondeur, poids). Concept proposé en lien avec la manifestation Soleils d'Hiver de la Ville d'Angers, politique d'animation et de vie du site.
4. Présentation de l'offre foraine :
  - En lien avec le thème de Noël, elle doit répondre à des critères esthétiques, d'accessibilité à tous les publics, et tarifaires adaptés aux familles.
5. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

#### **Critères de choix :**

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Dimensions de l'attraction et du stand : hauteur minimale de 30 mètres
2. Esthétique/originalité de l'attraction
3. Accessibilité à tous les publics
4. Horaires d'ouverture
5. Politique tarifaire adaptée aux familles
6. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

#### **Suites administratives :**

- Un permis de stationnement nominatif sera délivré à l'occupant pour le métier forain.
- Une convention d'occupation sera signée entre la Ville, Angers Loire Métropole et l'occupant pour les caravanes d'habitation.

#### **Conditions d'envoi :**

Les candidatures sont à transmettre :

- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par courriel à : [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr)
- soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE  
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2024 – GRANDE ROUE DE NOEL »  
85 RUE DU MAIL  
CS 80011  
49020 ANGERS CEDEX 02

#### **Renseignements complémentaires :**

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr)